



## CONSEIL MUNICIPAL N°3

Séance du 7 avril 2015

L'an deux mil quinze, le sept du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire en exercice en date du 03 avril 2015.

### Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire,  
Mesdames Évelyne SOMMET, Roseline PLUVIOSE, Christine PERNIN, Delphine ROUX, Carole BURELLE, Virginie BERNARD  
Messieurs Patrick BAUDRY, Roland GAILLARD, Dominique THIBERT, Pascal BELLORGET

### Était absente excusée :

### Était absente :

Secrétaire de séance désignée : Madame Carole BURELLE

~~~~~

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

### **1 - Approbation du Compte-rendu de la séance du 24 février 2015**

Chacun a pu prendre connaissance du compte-rendu.  
Celui-ci n'appelle ni remarque, ni correction et est adopté à l'unanimité.

### **2 – Finances**

#### a) Compte administratif 2014 – Budget Commune

Aux termes de l'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales, il appartient aux membres du Conseil Municipal d'élire le Président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Jean-Claude ROUX demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation du Président de séance pour la discussion du compte administratif 2014, il propose Madame Christine PERNIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Christine PERNIN en tant que Présidente de séance pour le compte administratif 2014.

Madame Christine PERNIN présente le compte administratif 2014 qui se traduit de la façon suivante :

|          | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 296 138,93 €   | 80 046,19 €    |
| Recettes | 309 463,90 €   | 87 308,24 €    |
| Résultat | 13 324,97 €    | 7 262,05 €     |

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte administratif du Maire, pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget principal.

c) Affectation des résultats 2014 - Budget Commune

Les résultats à la clôture de l'exercice 2014 s'élève à :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| - excédent de fonctionnement : | 62 932,68 € |
| - déficit d'investissement :   | 10 931,89 € |

Par ailleurs, pour pallier au déficit d'investissement d'un montant de 10 931,89 €, il est nécessaire de prélever la somme de 10 931,89 € sur l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 62 932,68 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014 comme suit :

Section de fonctionnement :

|                                              |             |
|----------------------------------------------|-------------|
| - 002 – Excédent de fonctionnement reporté : | 13 324,97 € |
|----------------------------------------------|-------------|

Section d'investissement :

|                                             |            |
|---------------------------------------------|------------|
| - 002 – Excédent d'investissement reporté : | 7 262,05 € |
|---------------------------------------------|------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2014 du budget principal.

d) Budget Primitif 2015 - Budget Commune

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015.

|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| Dépenses et recettes de fonctionnement : | 332 849 € |
| Dépenses et recettes d'investissement :  | 182 186 € |

e) Compte administratif 2014 – Budget Forêt

Aux termes de l'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales, il appartient aux membres du Conseil Municipal d'élire le Président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Jean-Claude ROUX demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation du Président de séance pour la discussion du compte administratif 2014, il propose Madame Christine PERNIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Christine PERNIN en tant que Présidente de séance pour le compte administratif 2014.

Madame Christine PERNIN présente le compte administratif 2014 qui se traduit de la façon suivante :

|                 | <b>Fonctionnement</b> | <b>Investissement</b> |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Dépenses</b> | 18 878,43 €           | 47 086,49 €           |
| <b>Recettes</b> | 264 938,75 €          | 37 665,45 €           |
| <b>Résultat</b> | 246 060,32 €          | 9 421,04 €            |

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte administratif du Maire, pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

f) Compte de gestion 2014 - Budget Forêt

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par le receveur municipal qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2014.

g) Affectation des résultats 2014 - Budget Forêt

Les résultats à la clôture de l'exercice 2014 s'élève à :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| - excédent de fonctionnement : | 246 060,32 € |
| - déficit d'investissement :   | 9 421,04 €   |

Par ailleurs, pour pallier au déficit d'investissement d'un montant de 9 421,04 €, il est nécessaire de prélever cette somme sur l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 246 060,32 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014 comme suit :

Section de fonctionnement :

- 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 246 060,32 €

Section d'investissement :

- 001 – Déficit d'investissement reporté : 9 421,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2014 du budget forêt.

h) Budget Primitif 2015 - Budget Forêt

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015.

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Dépenses de fonctionnement :            | 124 700 € |
| Recettes de fonctionnement :            | 292 460 € |
| Dépenses et Recettes d'investissement : | 39 421 €  |

#### j) Vote des 4 taxes

Monsieur Jean-Claude ROUX, maire, respectant la promesse de campagne de maîtriser la fiscalité, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ainsi les taux d'impositions sont maintenus comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,35 %
- Taxe foncière sur le bâti : 8,66 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 30,76 %
- CFE : 15,45 %

### **3-Redevances des affouages 2014/2015**

Afin de pouvoir encaisser les redevances de l'affouage 2014/2015, une délibération doit être prise rétroactivement.

Elles sont maintenues à 15 €.

Après en avoir délibéré la redevance est maintenue à 15 €.

### **Tarifs de la consommation énergétique de la salle des fêtes**

Il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer le prix du KW d'électricité et le m<sup>3</sup> de gaz facturés lors de la location de la salle des fêtes. Après étude des factures, le prix du KW est fixé à 0,28 € TTC, le M<sup>3</sup> de gaz à 3,36 € le Kg TTC. Ces prix seront révisables chaque année au mois de janvier.

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

### **4 – Demande de subvention**

-L'entraide cantonale sollicite une subvention.

Après débat le conseil refuse d'accorder une subvention par 9 voix contre, 1 abstention, 1 voix pour.

### **5-Demande de subvention**

L'AFSEP, fédère des personnes atteintes de la sclérose en plaque.

Après débat le conseil refuse d'accorder une subvention par 10 voix contre et 1 abstention.

## **6 –Vente de véhicule**

Monsieur le Maire de Perrigny sur l'Ognon informe la commune de Vielverge que le véhicule des pompiers est à vendre.

Le Conseil Municipal demande des informations complémentaires.

## **7 –Dérogation scolaire**

Le Maire informe le conseil qu'une demande de dérogation a été faite par une habitante de la commune pour envoyer son enfant au cours préparatoire de l'école de Pontailier sur Saône.

Notre RPI étant apte à assumer cette fonction, le Maire a donné un avis défavorable à cette demande. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

## **8 –Aire de jeux**

Une habitante se plaint par courrier des nuisances apportées par la fréquentation irrespectueuse et bruyante des jeunes et moins jeunes sur l'aire de jeux de la place de l'Orcheran.

Une modification du règlement s'impose et va être faite afin de limiter les horaires et l'âge d'accès à cette aire de jeux.

Monsieur le Maire envisage une réunion de concertation avec les jeunes du village ainsi que les habitants concernés. Un arrêté municipal sera pris pour fixer les modalités de fréquentation de ce terrain après discussion.

## **9 –Subvention «gravière»**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention a été demandée auprès du Conseil Général au titre du Contrat AmbitionS Côte-d'Or. Celui-ci demande une délibération du Conseil Municipal sur les points suivants :

- approuve le projet prévisionnel de l'opération pour un coût total de 49 924 € HT
- sollicite l'aide financière du département de la Côte d'Or
- valide le plan de financement prévisionnel de l'opération

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

## **Questions diverses**

### **10 – Cérémonie du 8 mai**

La cérémonie du 8 mai débutera à 10 heures au monument de Vielverge, elle se poursuivra comme tous les ans à 10 heures 30 à Soissons suivie du verre de l'amitié.

Le programme sera distribué aux habitants.

### **11 - Changement d'horaire de Cindy FRELIN le mercredi**

Madame FRELIN sollicite de changer son horaire de travail uniquement le mercredi à 13 heures 30 au lieu de 14 heures et finir à 18 heures au lieu de 18 heures 30.

## **12 - Congés d'Aurélie**

Les congés annuels d'Aurélie sont maintenus du 24 avril au 8 mai inclus.

## **13 - Tracteur**

Les deux devis de réparation ont été signés pour un montant de 2 605,73 €.

## **14 - Demande de chasse à la sablière**

Un chasseur demande l'autorisation de chasser à l'arc les ragondins en surnombre sur le site de la gravière.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande.

## **15 - Stationnement**

Le problème des stationnements gênants sur les trottoirs est évoqué.  
Monsieur le Maire ira voir les propriétaires des véhicules concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.